



SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

COMITE SYNDICAL DU 4 avril 2019

A MALEMORT

DELEGUES PRESENTS ET ABSENTS EXCUSES :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE ET COMMUNES INDIVIDUELLES (COMPETENCES HORS GEMAPI ET OP AMENAGEMENTS)		
COMMUNES	DELEGUES PRESENTS	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
ALLASSAC	JEAN-LOUIS VAUJOUR	CHRISTOPHE BOULOUX
AYEN	LIONEL DELORD,	PHILIPPE RAUGEL
BRIGNAC LA PLAINE		JEAN-LOUIS FILLAIRE, ROBERT LAFEUILLE
BRIVE LA GAILLARDE	JEAN-PIERRE VERNAT,	ALEXANDRE BONNIE
CHABRIGNAC	BERNARD CHARRIERAS	BERANGERE LACROIX
CHARTRIER FERRIERE	ANNE MAILLARD,	GUY ROQUES
CHASTEAUX	RAYMOND LAFONT	YVAN MOULENE
COSNAC	PAUL MONTEIL,	GUILLAUME PELISSIER
CUBLAC	DANIEL PAJOT, MICHEL BONNEFOND	
DAMPNIAT	JEAN-PIERRE BERNARDIE, GUY COSTE	
DONZENAC		PHILIPPE LAVAUX, DOMINIQUE MOMOT
ESTIVALS		MICHEL BIGEAT, HUBERT BOURNOL
ESTIVAUX	ROBERT LYORIT	MARYSE CHAUZAS,
JUGEALS NAZARETH	FRANCIS BLAISE-FONDER	PHILIPPE TILLET
JUILLAC		JEAN-PIERRE CROISY, JOSETTE FARGETAS
LA CHAPELLE AUX BROCS		SYLVIE VILLEBONNE, PHILIPPE MERCIER
LARCHE	SIMONE FRANÇOISE DUSSERT	FRANÇOISE JUILLAT
LASCAUX		ALAIN ZIZARD, ALAIN DAUPHIN
LISSAC SUR COUZE		FRANCK VALET, COLETTE POMAREL
LOUIGNAC		AMELIE PAVIE, REGIS LESCURÉ
MALEMORT	ALAIN RIGOUX, JEAN-PAUL AVRIL	PATRICE PRIMAULT, DENIS LEMIERE
MANSAC	DANIEL AUZELOUX	SONIA GOUDOUR
NESPOULS	JEAN-PIERRE WATTEBLED	BERNARD ROCHE
NOAILLES		JEAN-MARC FILONCZUK, MICHEL COUFFY
OBJAT	VERONIQUE DALY (PPOUVOIR DE M. PERRIER)	ANDRE PERRIER
PERPEZAC LE BLANC	SANDRINE LABROUSSE	CHRISTOPHE BEGA
ROSIERS DE JUILLAC		SEBASTIEN NEYRAT, CELINE GAUL
SADROC	JACQUES LABROUSSE,	JEAN-MARC CHAUZU
SAINT AULAIRE		CYRIL LALISSE,, FABIEN SORIN
SAINT BONNET LA RIVIERE		LOUISETTE CURNIL, GILBERT VILLEPREUX
SAINT BONNET L'ENFANTIER		SOPHIE LEFEVRE, GILLES FREMINET
SAINT CERNIN DE LARCHE	JEROME CARBONNEL	ALAIN MARTY
SAINT CYPRIEN	BERNADETTE BRUNAUD, JOSIANE ROQUE	
SAINT CYR LA ROCHE		JEAN-PHILIPPE DELAGE, LAURENT COLIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE ET COMMUNES INDIVIDUELLES (COMPETENCES HORS GEMAPI ET OP AMENAGEMENTS)		
COMMUNES	DELEGUES PRESENTS	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
SAINT PANTALEON DE LARCHE P	MARIE-PAULE TOURNADOUR	DENIS LOUBRIAT
SAINT PARDOUX L'ORTIGIER	JEAN-PIERRE BERGEAL, BERNARD FARRUGIA	
SAINT ROBERT		MICHEL LESECQ, YOAN PASCAREL
SAINT SOLVE		JEAN-CLAUDE MAURY, ALICE MAILLOT
SAINT VIANCE	DANIEL SEGERAL, JOSIANE BERTHY	
SAINTE FEREOLE		PIERRE DAUDY, MAURICE GOLFIER
SEGONZAC		LAURENT SEGUY, JEAN-LOUIS MICHEL
TURENNE	JEAN-PAUL CLERGEAU	CHRISTIAN BOUBERT
USSAC	RENE PLANADE	RENE RONDEAU
VARETZ	AIME PONS, JEAN-CLEMENT TAILLERIE,	
VARS SUR ROSEIX	CHRISTINE CORCORAL	CEDRIC BOURDU
VIGNOLS		OLIVIER SAVIGNAC, GERARD PETIT
VOUTEZAC		JEAN-CLAUDE REYNAUD, LOUIS CAPELLOT
YSSANDON		DIDIER DUBUIS, STEPHANE VEZINE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE ET COMMUNES INDIVIDUELLES (CARTES HORS GEMAPI)		
COMMUNES	DELEGUES PRESENTS	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
CONDAT SUR GANAVEIX	MICHEL PLAZANET	JACQUES PLENSA
ESPARTIGNAC		JEAN-CLAUDE BOMBILLON, EMMANUEL PRECIGOUT
EYBURIE		NATHALIE CHASSAGNE, ERIC DUMOND
LAMONGERIE	SERGE VERDIN	JEAN PUECH
MASSERET		BERNARD LABORIE, MANUEL CAILLAUD
MEILHARDS		STEPHANE MALIGNE, FLORIAN FRACHET
ORGNAC SUR VEZERE		PHILIPPE BRAVARD, PIERRE PARVEAU
PERPEZAC LE NOIR	JOSETTE HAMMES	ALAIN LEULIER
SAINT-YBARD		LAURENCE GERBE, SANDRINE CHASSAING
SALON LA TOUR		NATHALIE ROBERT, CHRISTIAN BERGER
UZERCHE	PHILIPPE NOUVET	JEAN-FRANÇOIS BUISSON
VIGEOIS	DANIELLE DUMONT,	JEREMY AUTEF

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULL'AGGLO ET COMMUNES INDIVIDUELLES		
COMMUNES	DELEGUES PRESENTS	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
TULL'AGGLO	CHRISTINE FAURIE	BETTY DESSINE, ROGER CHASSAGNARD, JOSIANE BRASSAC-DIJOUX
CHAMBOULIVE		BERNARD GOURINEL, JEAN-LUC RONDEAU
PIERREFITTE		ISABELLE PARNEIX, THIERRY BAISSIERES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR		
COMMUNES	DELEGUES PRESENTS	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
BEYSSAC	THEODORE ISSOMBO, ALAIN DUBUISSON	
CONCEZE		GEORGES MACARY, PASCAL HERMAND
ST MARTIN SEPERT	ANDRE HENAUT	SANDRINE BOSSELUT,
ST PARDOUX CORBIER		DANIEL BOUDINET, PASCAL PLATAUX
ST SORNIN LAVOLPS		SERGE BEAUFILS, GUY LEFEBVRE.
TROCHE	GUY LACHAUD, JACQUES FEYDEL	

INVITE PRESENT : M. JEAN-GEORGES MERMET, COMPTABLE PUBLIC TRESORIER DE ALLASSAC

ADMINISTRATION SIAV :

MME CHANTAL VALADE : SECRETAIRE GENERAL

M. MATHIAS ROUX : COORDINATEUR DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Les signatures sont au registre des délibérations.

Messieurs Alain RIGOUX, maire adjoint de MALEMORT, délégué CABB, et Jean-Pierre BERNARDIE, président du SIAV accueillent l'assemblée pour cette nouvelle réunion ayant pour objet principal l'approbation des comptes de gestion, comptes administratifs et l'adoption des budgets pour les cartes citées ci-dessous.

1^{ère} convocation le 14 mars 2019 pour réunion du comité syndical du 23 mars 2019 à TROCHE

Nombre de membres en exercice : 142

Nombres de membres présents : 56

Le quorum n'étant pas atteint le comité syndical a été reporté le 4 avril 2019. Au registre sont les signatures.

Conformément à la réglementation et à l'article 7 des statuts du SIAV, « si le quorum n'est pas atteint le jour fixé par la convocation, le président convoque une nouvelle réunion sur le même ordre du jour, dans un délai minimum de trois jours francs et un délai maximum de trente jours. Le comité délibère alors sans condition de quorum ».

Il est proposé de reporter le vote des cartes citées ci-dessus au JEUDI 4 AVRIL 2019.

2^{ème} convocation Date de convocation : 25 mars 2019

I- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Alain RIGOUX, délégué CABB (MALEMORT) est nommé secrétaire de séance.

II- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 FEVRIER 2019

Les membres du comité syndical ont délibéré favorablement à l'unanimité.

III- ADMINISTRATION GENERALE ET BUDGET PRINCIPAL

Nombre de membres en exercice : 142

Nombre de suffrages exprimés : 46.

Vote des Membres		
En exercice : 142	Présents : 45	Votants : 46
Pour : 46	Contre : 0	Abstention : 0
Pouvoir : 1		

▪ DELIBERATIONS :

1. COTISATIONS MEMBRES 2019 - CF. DELIBERATION N°2019-02 -

Suite à l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2017, modifiant le périmètre du syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère au 1^{er} janvier 2018.

Selon statuts article 9, « administration générale » :

Chaque membre participe au fonctionnement par une cotisation votée annuellement au prorata de sa population DGF de l'année N-1 et quelles que soient le nombre de compétences déléguées en se référant aux modalités actuelles.

« - C'est l'EPCI-FP qui cotise pour tous ses membres et pour toutes les compétences dont il souhaite transférer ou déléguer la compétence. Le choix est possible pour chaque commune d'adhérer aux compétences autres que GEMAPI sans cotisation supplémentaire – »

Cette cotisation est de 0,42€ par habitant.

Les membres du comité syndical ont délibéré favorablement à l'unanimité.

2. EXCEDENTS D'INVESTISSEMENT TRANSFERES AUX COMPTES DE RESULTAT BP 366 ET 367 - CF. DELIBERATION N°2019- 03 -

Le président rappelle « qu'une autorisation préfectorale a été accordée pour résorber le déficit des budgets annexes dû aux opérations d'ordre qui produisent des excédents d'investissement en recette et des déficits de fonctionnement en dépenses ».

Le président fait lecture de la délibération proposée :

« En 2003 (Cf. arrêté préfectoral du 11 août 2003), les statuts du syndicat sont modifiés :

- Adhésion de la Communauté d'Agglomération de Brive (CAB) et de la Communauté de Communes Vézère-Cause (CCVC) ;
- Transformation du syndicat en syndicat mixte à la carte avec 5 compétences.

Suite à la transformation du syndicat en syndicat à la carte, 5 budgets annexes au budget principal « Administration Générale » sont créés.

Les écritures comptables d'affectation des immobilisations du budget principal aux budgets annexes ont été passées.

En revanche, certaines écritures comme notamment l'affectation des subventions et du FCTVA aux budgets annexes n'ont pas été passées.

La conséquence majeure de la non passation de ces écritures est le déséquilibre des budgets annexes. En effet par le mécanisme d'amortissement des immobilisations, se constituent des excédents d'investissement et de déficits de fonctionnement.

Or, les excédents d'investissement ainsi constitués sont sans objet.

Il est donc envisagé de compenser les déficits de fonctionnement par le transfert des excédents d'investissement en section de fonctionnement.

Des montants peuvent être inscrits en recettes

Concrètement, dans certains budgets primitifs annexes, les opérations suivantes peuvent être inscrites :

- Dépenses d'investissement aux articles suivants :

102291 – reprise sur FCTVA

1068 – reprise sur excédents capitalisés (reprise sur 1068)

- Recettes de fonctionnement à l'article suivant :

777 – excédent d'investissement transféré au compte de résultat

7785 – excédent d'investissement transféré au compte de résultat

Dans le cas où le montant des reprises sur FCTVA et des reprises sur 1068 n'est pas suffisant pour compenser le déficit de fonctionnement, le budget principal « Administration Générale » accorde une subvention d'équilibre au budget annexe :

- Dépense dans le budget principal à l'article :

6521 – déficit des budgets annexes

- Recette dans le budget annexe à l'article :

7552 – prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal

Détail des écritures liées à ces opérations par budget et pour 2019 :

Budget 366 « Opérations aménagements »

Dépenses d'investissement :

Art. 102291– reprise sur FCTVA : **2 840€**

Recettes de fonctionnement :

Art. 777 – excédent d'investissement transféré au compte de résultat : **2 840€**

Budget 367 « Sauvegarde du patrimoine »

Dépenses d'investissement :

Art. 102291– reprise sur FCTVA : **421€**

Recettes de fonctionnement :

Art. 777 – excédent d'investissement transféré au compte de résultat : **421€**

Les membres du comité syndical ont délibéré favorablement à l'unanimité.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018 - CF. DELIBERATION N°2019-04 –ET CA

Le président, présente le CA 2018, conforme au compte de gestion 2018, dressé par M. MERMET, comptable public, Mme TOURNADOUR, trésorière SIAV appelle au vote.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée en l'absence du président et approuvés à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

4. APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2019 - CF. BUDGET PREVISIONNEL 2019 -

Le président présente le budget primitif 2019.

Ce document est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

IV- GEMAPI

Nombre de suffrages exprimés : 46

Vote des Membres		
En exercice : 138	Présents : 45	Votants : 46
Pour : 46	Contre : 0	Abstention : 0
Pouvoir : 1		

▪ DELIBERATIONS :

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018- CF. DELIBERATION N°2019- 03 - ET CA

Le président, présente le CA 2018, conforme au compte de gestion 2018, dressé par M. MERMET, comptable public, Mme TOURNADOUR, trésorière SIAV appelle au vote.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée en l'absence du président et approuvés à l'unanimité par les membres du Comité syndical

2. APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2019 - CF. BUDGET PREVISIONNEL 2019

Le président présente le budget primitif 2019.

Ce document est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

V- OPERATIONS AMENAGEMENTS :

Nombre de suffrages exprimés : 40

Vote des Membres		
En exercice : 126	Présents : 39	Votants : 40
Pour : 40	Contre : 0	Abstention : 0
Pouvoir : 1		

▪ DELIBERATIONS :

1. AVANCE FONCTIONNEMENT - CF. DELIBERATION N°2019- 02 – ET CA

Afin de pourvoir au renouvellement des bancs et tables sur les aires de pique-nique situées sur les berges, une participation annuelle de 3 000€ est proposée. Celle-ci est calculée au prorata de la population DGF de l'année N-1.

Les membres du comité syndical ont délibéré favorablement à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018 - CF. DELIBERATION N°2019- 03 -

Le président, présente le CA 2018, conforme au compte de gestion 2018, dressé par M. MERMET, comptable public, Mme TOURNADOUR, trésorière SIAV appelle au vote.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée en l'absence du président et approuvés à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

3. APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2019 - CF. BUDGET PREVISIONNEL 2019

Le président présente le budget primitif 2019.

Ce document est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

VI- SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Nombre de suffrages exprimés : 5

Vote des Membres		
En exercice : 32	Présents : 5	Votants : 5
Pour : 5	Contre : 0	Abstention : 0
Pouvoir :		

▪ DELIBERATIONS :

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018 - CF. DELIBERATION N°2019- 01 - ET CA

Le président, présente le CA 2018, conforme au compte de gestion 2018, dressé par M. MERMET, comptable public, Mme TOURNADOUR, trésorière SIAV appelle au vote.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée en l'absence du président et approuvés à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

2. APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2019 - CF. BUDGET PREVISIONNEL 2019

Le président présente le budget primitif 2019.

Ce document est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

VII- SENTIERS

Nombre de suffrages exprimés : 5

Vote des Membres		
En exercice : 30	Présents : 5	Votants : 5
Pour : 5	Contre : 0	Abstention : 0
Pouvoir :		

DELIBERATIONS :

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018 - CF. DELIBERATION N°2019- 01 - ET CA

Le président, présente le CA 2018, conforme au compte de gestion 2018, dressé par M. MERMET, comptable public, Mme TOURNADOUR, trésorière SIAV appelle au vote.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée en l'absence du président et approuvés à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

2. APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2019 - CF. BUDGET PREVISIONNEL 2019

Le président présente le budget primitif 2019.

Ce document est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

Le président évoque les demandes d'adhésion des communes d'Yssandon et de Jugeals-Nazareth.

Ces deux demandes seront intégrées dans la prochaine proposition de modification des statuts qui est prévue en 2019.

Fin de la réunion 16 h 30.

Alain RIGOUX

Délégué CABB (Malemort)

Jean-Pierre BERNARDIE

président



